

**DECISION PORTANT DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU TARN ET GARONNE : RENOVATION DU KIOSQUE DE
L'UVARIUM ET AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS**

MP N° 2025 - 43

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 26,

Vu la volonté de la commune de valoriser le site de l'Uvarium par la rénovation du Kiosque et ses peintures classées, l'aménagement des espaces environnants, la mise en accessibilité, la restauration des pergolas...

Considérant que le Conseil Départemental de Tarn et Garonne peut accorder à la commune une subvention pour ce projet,

Considérant que le montant de l'opération est estimé à 1 363 653,45 € HT,

Considérant que la commune est fondée à solliciter l'aide financière auprès du Conseil Départemental de Tarn et Garonne.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De solliciter le concours financier du Conseil Départemental de Tarn et Garonne pour un montant estimatif de 1 363 653,45 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	HT	TTC
ETUDES	163 513,95 €	196 216,74 €
Travaux	1 200 139,50 €	1 440 167,40 €
Total	1 363 653,45 €	1 636 384,14 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
CONSEIL DEPARTEMENTAL	12,83%	175 000,00
Commune	87,17%	1 188 653,45
TOTAL	100,00%	1 363 653,45 €

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, 05 FEV. 2025

Le Maire,



Romain LOPEZ